www.aisne.tv
AISNE
TV
www.aisne.tv
METEO
MODE D' EMPLOI
pour gérer son blog
sur Aisne Tv
ASSOCIATIONS
L' Image de l'Aisne, c'est votre image

SOMMAIRE

	Page
Se rendre sur sa « console d'administration »	3
Créer son BLOG	4
Communiqué de presse	13
Déposez vos images	15
Réactions : donnez votre avis	19
Publicités payantes : contactez la direction commerciale	21
Déposer une petite annonce	22
Publicités graphiques	32
Publicités vidéo	33

Votre demande d'ouverture de blog vient d'être validée par Aisne.tv et vous voulez maintenant remplir au mieux les différentes rubriques qui vous sont offertes pour offrir, à tous les internautes qui fréquentent aisne.tv, la meilleure information possible sur vos activités.

Nous avons conçu pour vous aider un système très simple.
Ce dernier est accessible depuis **votre ordinateur connecté au réseau internet.**

ATTENTION : Pour rédiger ce tutoriel nous avons créé une association qui n'existe pas dans la réalité et dénommée « axona culture ». Aucune information issue de cette « fausse » association ne correspond à des données réelles.

Se rendre sur sa « console d'administration »

Dans un premier temps ouvrez le site www.aisne.tv

Sur le coté gauche se trouve le menu « principal » :

On distingue le « bouton » : **administration**

Il faut cliquer dessus.

La fenêtre centrale du site change d'aspect. Au centre se trouvent des champs à remplir Il suffit de noter les informations fournies lors de votre demande : adresse émail et mot de passe.

Cliquer sur « valider »

La fenêtre de gestion de votre « console d'administration » s'ouvre :

Sur le coté gauche vous découvrirez toutes les possibilités d'intervention sur le site www.aisne.tv ».
Au centre une publicité de type « carré » que vous pouvez acheter pour publier sur le site « aisne.tv »
A droite la zone d'informations réservée à la sas CN aisne – Aisne TV.

Nous commençons par examiner ce qui peut être le plus intéressant pour votre association : la possibilité de créer un mini site intégré au site Aisne TV (BLOG), et la possibilité de modifier un COMMUNIQUE DE PRESSE. Mais nous détaillerons ensuite les autres possibilités qui vous sont offertes, gratuites ou payantes.

Une précision avant de commencer notre exploration :
Votre association possède peut être déjà son propre site internet. (Vous noterez que nous avons prévu ce cas dans le menu qui vous est proposé pour votre blog. Un clic sur le « bouton » « adresse de votre site internet existant » ouvrira automatiquement ce dernier).
Peut être pensez vous alors qu'il est inutile de compléter les autres chapitres du menu qui vous est proposé. Nous vous laissons libre choix mais jugeons utile de vous signaler que ce serait une erreur.
En effet nos techniciens travaillent à la mise en place d'un puissant « moteur de recherche » interne au site Aisne.tv. Avec ce moteur l'internaute pourra poser n'importe quelle question pour se renseigner sur tous les types d'activités existants dans les associations de l' Aisne (par exemple).
Ne seront rendus public évidemment que les renseignements contenus dans les blogs : si votre blog est vide, il y aura peu de chance qu'une de vos activités figure dans la liste qui sera donnée à l'internaute……..

BLOG : Créez votre blog - modifiez votre blog – visualisez votre blog

Comment créer votre blog ?

Cliquer sur le bouton

Une nouvelle page s'affiche :

Elle va vous permettre d'exploiter toutes les possibilités que nous mettons à votre disposition.
Vous pouvez remarquer deux types différents de formulaires.
Les formulaires désignés par les carrés rouges sont à remplir obligatoirement.
Les formulaires désignés par les carrés bleus sont à remplir selon vos désirs (à noter que les formulaires aux carrés bleus forment les lignes du menu de votre blog : les formulaires ignorés ne figureront pas dans votre menu – mais vous pouvez tout modifier à chaque instant !).

Formulaires obligatoires :
1) Nom de votre association.

Un clic ouvre ce champ

Note : Bien choisir le nom de votre association. Vous pourrez ensuite diffuser (sur vos documents – sur vos en tête de papier à lettre etc etc) une adresse qui permettra à vos interlocuteurs de se rendre directement sur votre blog sans avoir à passer par toutes les étapes depuis la page d'entrée dans le site aisne.tv (mais conseillez leur de voir notre journal télévisé quotidien !)
Cliquer sur « fermer » enregistre votre travail.

2) Editorial du Président (ou de la personne habilitée par ce dernier à remplir les pages du blog)

Un clic ouvre le champ ci-dessous que vous remplirez selon vos désirs.

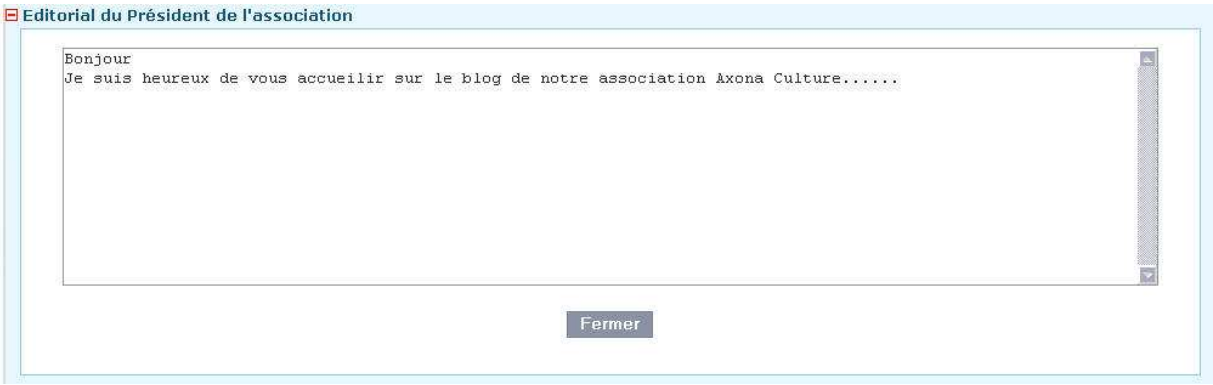

Comme indiqué ci-dessus vous pouvez ensuite passer aux autres formulaires qui composent le menu de votre blog. Nous les présentons tous un par un.

Le journal associatif

Cette rubrique ne sera opérationnelle qu'en octobre 2007

Elle sera un « plus » majeur pour tous les présidents d'association qui veulent tenir informés en permanence leurs adhérents ou les amis de leur association en leur envoyant un mini journal.
Dans un premier temps nous limiterons la présentation à une formule simple composée uniquement de textes.
Par la suite il sera possible de composer une présentation plus affinée (avec des colonnes - des pavés textes - des images).

Comment fonctionnera la rubrique :
Vous devrez activer le journal associatif en cliquant sur la case prévue à cet effet :

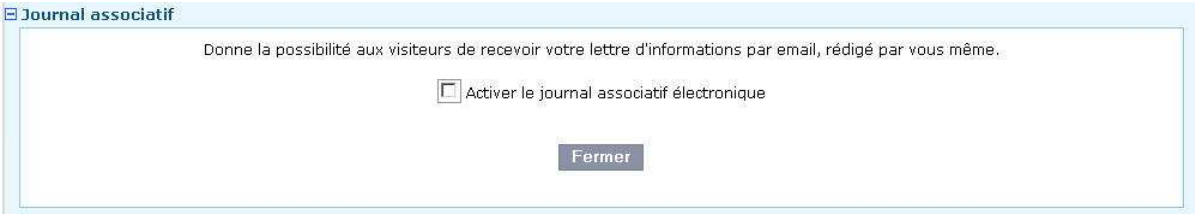

Un nouveau champ apparaîtra et vous remplirez celui ci avec le texte que vous désirez faire lire par vos correspondants.

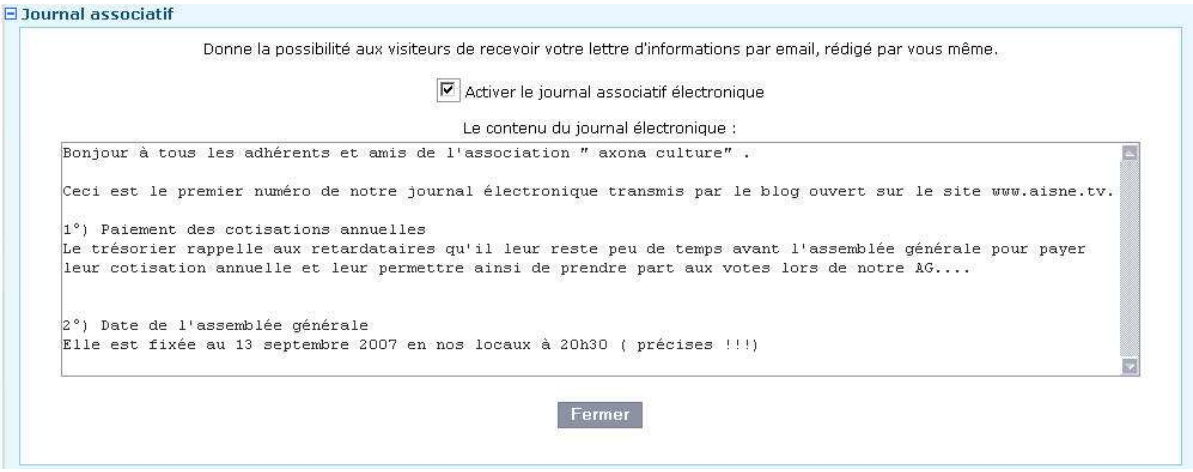

Cliquer sur « Fermer » enregistre votre travail.

Un nouveau champ apparaîtra ensuite qui vous montrera la liste de tous les internautes qui ont renseigné le formulaire d'inscription intitulé « recevez nos informations – recevez le journal associatif » qui se trouve sur votre blog : (Pour respecter la loi de 1978 toutes les

personnes qui auront inscrit leur nom sur ce formulaire recevront un courriel leur demandant d'authentifier leur demande).

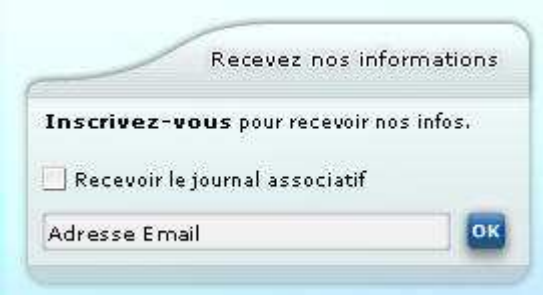

Vous choisirez les internautes à qui vous réservez votre information (une case permettra l'envoi à toute la liste).
Et l'appui sur le bouton « envoi » enverra votre journal associatif AUTOMATIQUEMENT à toutes les adresses émails choisies.

Vous disposerez donc ainsi d'un moyen nouveau et très simple pour faire circuler l'information de votre structure.

Adresse de votre site internet existant

Si vous gérez déjà un site internet, indiquez son adresse dans le champ ouvert. ATTENTION : Le site doit être propriété de votre structure. IL EST INTERDIT DE FAIRE FIGURER A CETTE PLACE UN SITE DONT VOUS N ETES PAS PROPRIETAIRE.

A noter que si un internaute clique sur le bouton « site » dans le menu de votre blog, une nouvelle fenêtre indépendante s'ouvre par-dessus la fenêtre de aisne.tv et présente votre site.

Conseil d'administration

Le champ ouvert vous permet de donner les infos que vous désirez sur la composition du Conseil d'administration de votre association.

Un exemple :

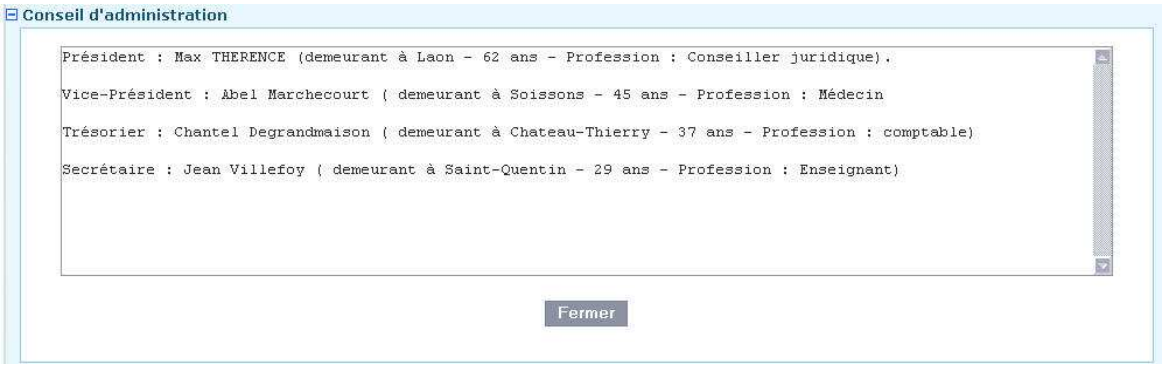

Locaux

Il parait important de remplir correctement cette rubrique……

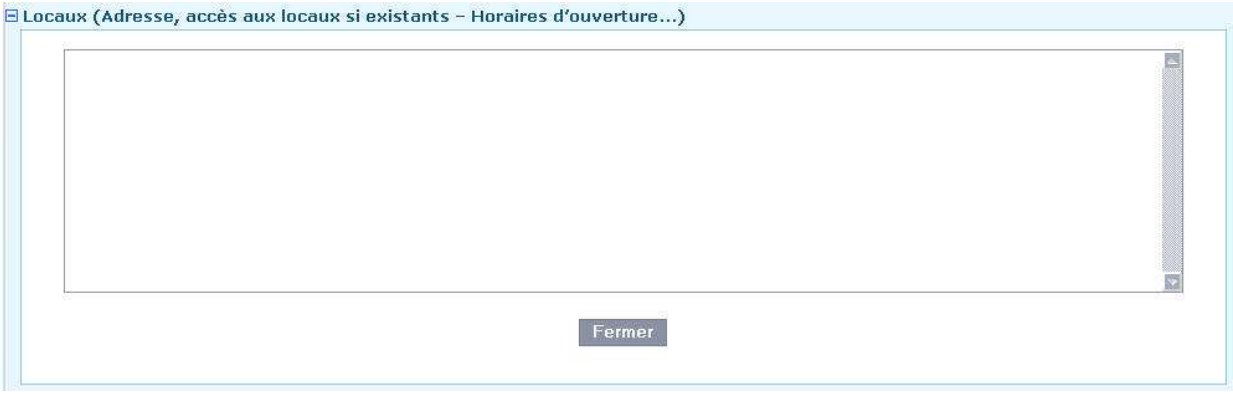

Activité

Vous pourrez détailler ici la présentation de toutes les activités de votre association.
Conseil : Soyez très précis en nommant les types de vos activités. Le futur moteur de recherche intégré au site Aisne TV ira chercher dans votre blog les renseignements demandés par les internautes : plus vous aurez détaillé précisément vos activités, plus vous aurez de chances de les voir figurer dans les listes de réponses.

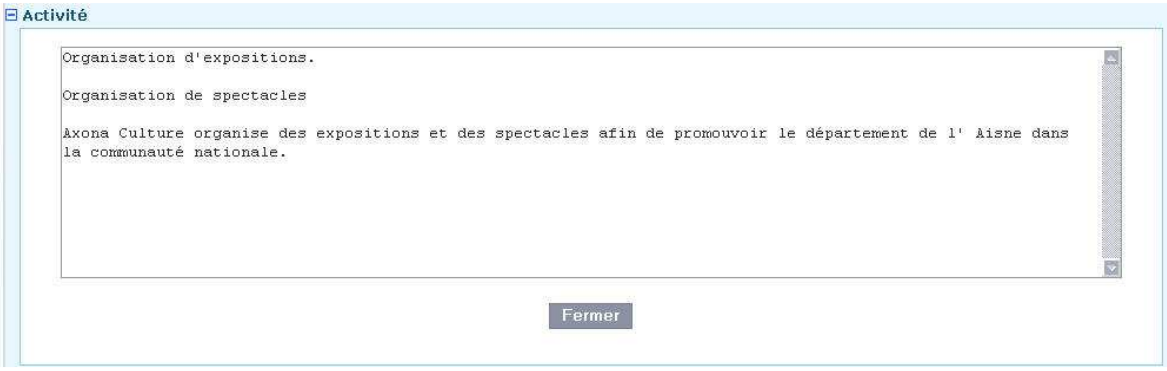

Agenda

Cette page peut vous servir pour annoncer des manifestations exceptionnelles ou donner un planning précis pour une de vos actions.
Un exemple :

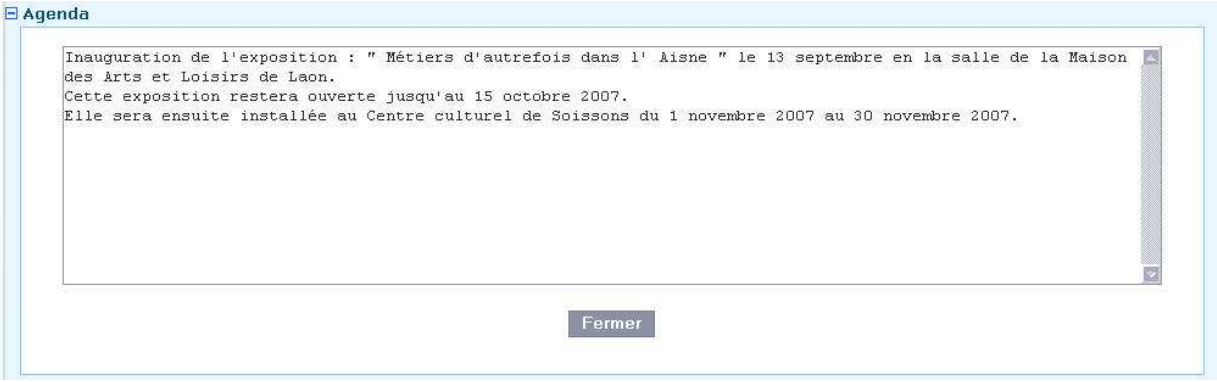

Historique

Il est toujours intéressant de montrer le chemin parcouru par toute structure.
Cette page vous le permettra. Cela peut aussi être le lieu où seront rendus les hommages mérités à des personnes qui ont œuvré pour le développement de l'association.

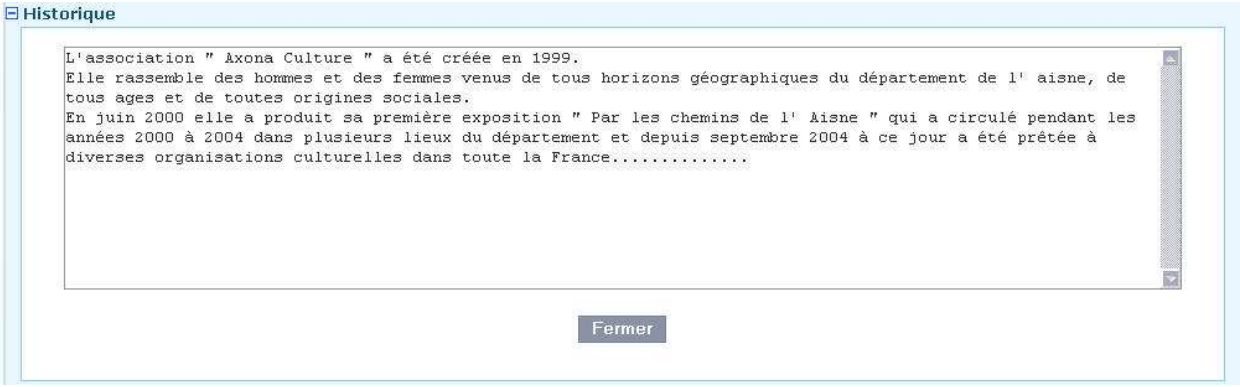

Autres infos pratiques

Une page prévue pour tout type d'info qui ne pourrait pas prendre place dans les autres rubriques !

Contact

Vous pourrez noter sur cette page toutes les infos pour joindre les responsables de l'association ou les responsables des activités.

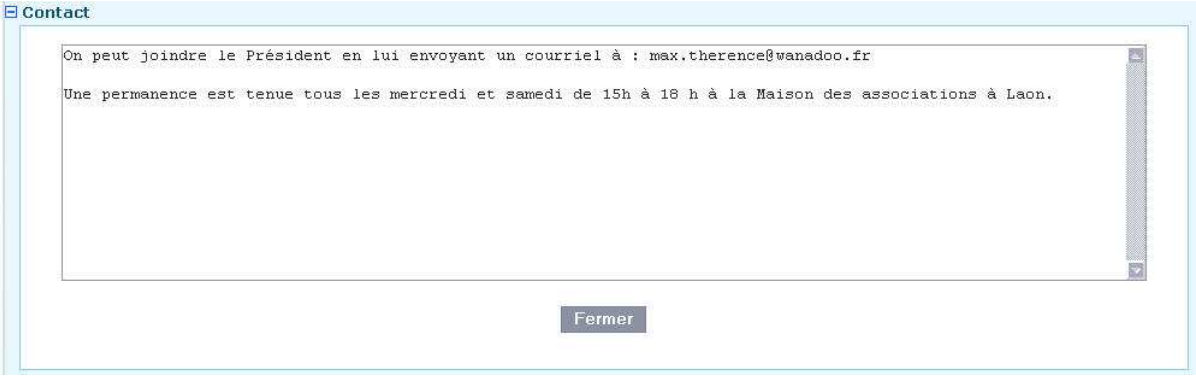

Galerie Photos

Cette partie de votre « console d'administration » vous permet d'insérer 6 photos qui figurent en « entête » de votre blog.

TRES IMPORTANT : NOTRE SYSTEME N ACCEPTE QUE LES PHOTOS ENREGISTREES AU FORMAT DIT « JPEG ». La plupart du temps ces photos sont enregistrées sur ordinateur avec « l'extension » jpg.

Exemple :

Par exemple (un blog existant sur aisne tv):

Si l'internaute clique sur une « vignette photo » celle-ci apparaît en grand format en nouvelle page par-dessus le site aisne.tv

Vous pouvez changer les photos aussi souvent que vous le désirez.

Cela vous permet ainsi par exemple de publier sur votre blog les photos d'une manifestation organisée récemment.

Comment procéder :

Cliquer sur le bouton « galerie photo » fait apparaître un nouveau champ :

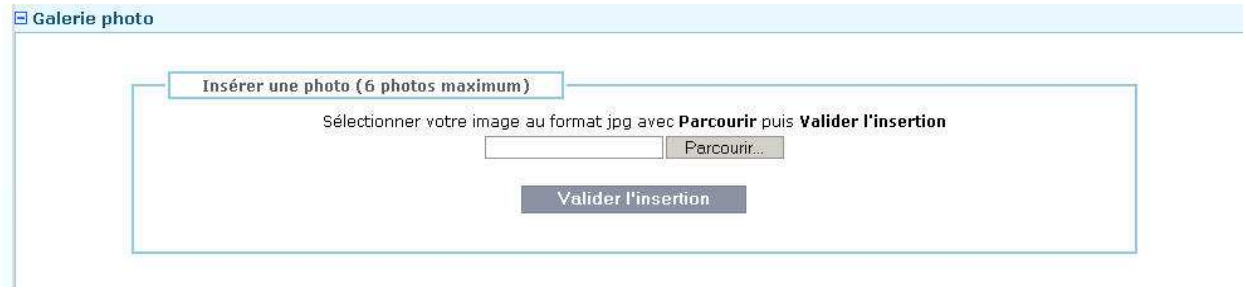

Cliquer sur le bouton « parcourir » :

Une nouvelle fenêtre s'ouvre :

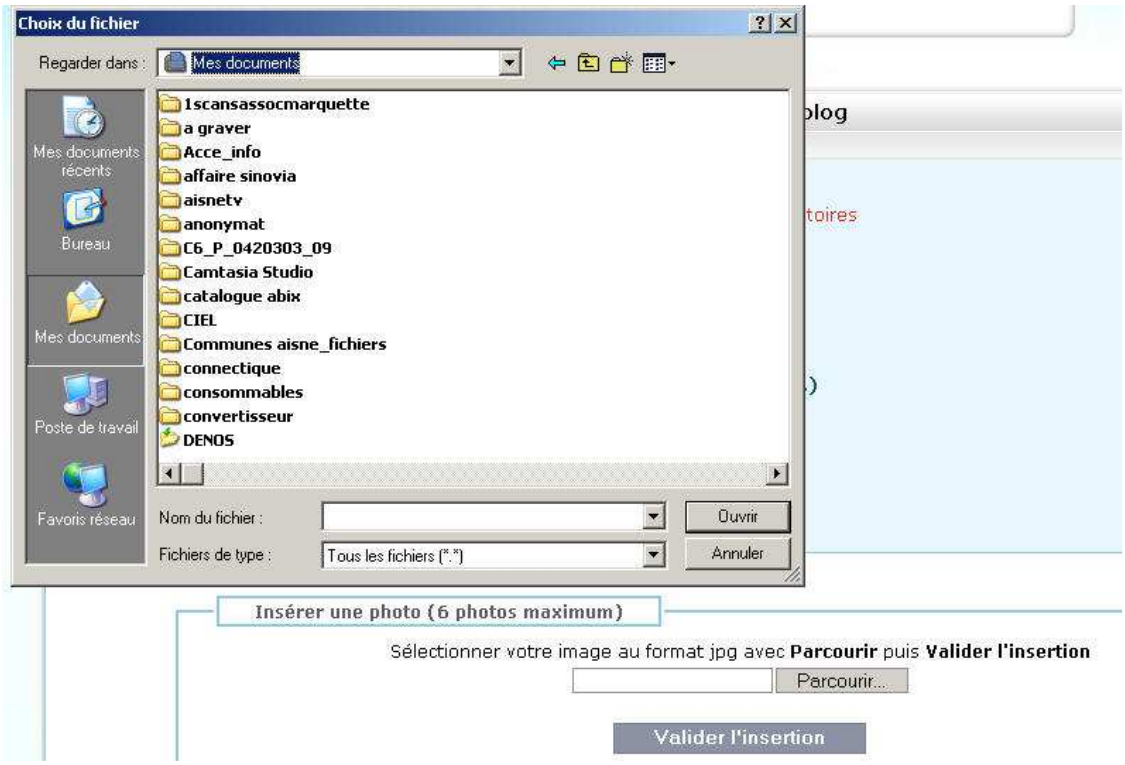

Vous la reconnaissez ?
Cette fenêtre provient de votre ordinateur. C'est « l'explorateur de fichiers « qui vous permet de vous « promener » parmi les répertoires ouverts sur votre disque d'ordinateur.

(Si vous ne connaissez pas ce type de système mis à votre disposition, consultez l'aide fournie avec votre ordinateur).
Pour le cas qui nous concerne ici, les images sont stockées dans un « sous répertoire » dénommé « mes images ». Nous allons donc procéder à l'ouverture de ce dernier en cliquant dessus.

Une fois ouvert ce sous répertoire nous choisissons l'image qui nous intéresse et cliquons dessus pour l'enregistrer sur le blog

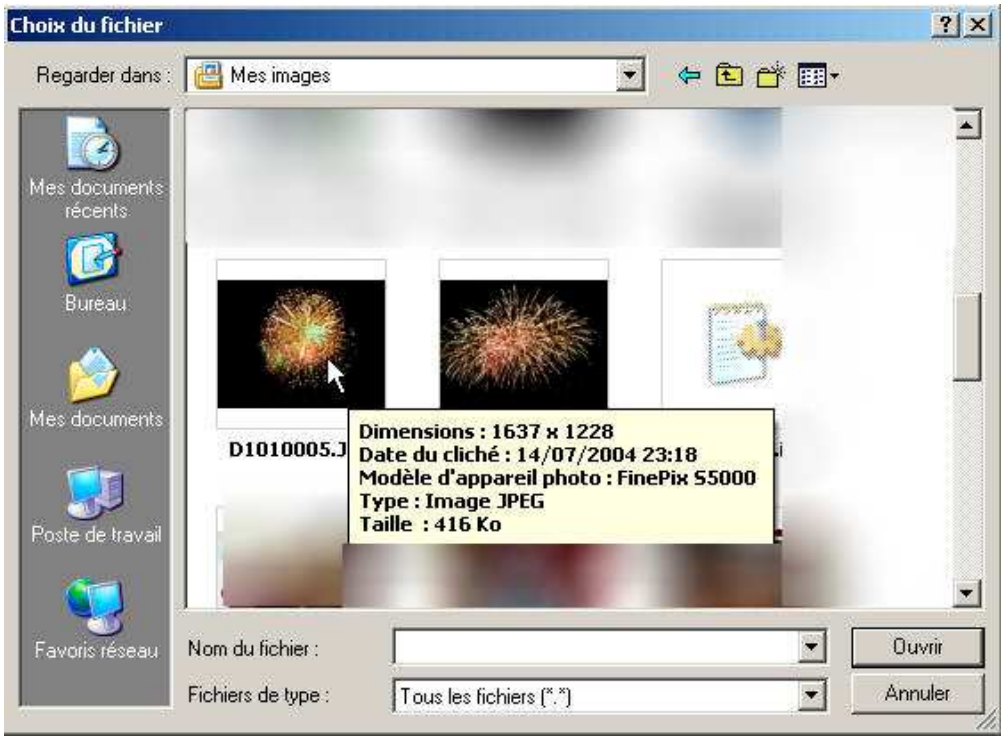

La photo a été enregistrée sur le blog : on voit apparaître du texte (le « chemin » à prendre)

C:\Documents and Setti Parcourir...

Mais elle n'est pas encore transmise au serveur de aisne.tv

Pour transmettre la photo cliquer sur « valider l'insertion »

Sélectionner votre image au format jpg avec **Parcourir** puis **Valider l'insertion**

C:\Documents and Setti Parcourir...

Valider l'insertion

Cette transmission peut être longue si vous possédez une connexion internet à débit faible et/ou si votre image « pèse lourd ». Laissez faire. Dès que la transmission est terminée l'écran ci-dessous s'affichera :

Vous pourrez ainsi constater que votre photo est bien enregistrée sur notre serveur.

A partir de ce moment vous pouvez soit ajouter d'autres photos par le même processus ; soit supprimer des photos existantes pour les remplacer par d'autres, bref gérer le « compte photo » de votre blog.

ATTENTION

Une fois remplies toutes vos rubriques, n'oubliez pas de cliquer sur le bouton « valider la modification » en bas de page.

Seule cette action permet de publier votre blog en sa totalité.

Une fois cette validation effectuée vous devez voir apparaître l'écran suivant :

Communiqué de Presse : modifiez votre communiqué

Les communiqués que vous créez apparaissent en permanence sur les « déroulants » situés juste en dessous de l'image vidéo du journal TV. Un clic sur un communiqué ouvre automatiquement une page « news » spécifique dans votre blog.

Comment modifier son communiqué de presse :

Cliquer sur « modifiez votre communiqué » dans le menu :

Une nouvelle page s'ouvre :

Deux champs sont à remplir :

Le premier s'intitule « texte défilant » : C'est le texte qui défilera en dessous de l'écran vidéo sur la page d'entrée du site aisne.tv. Vous n'avez droit qu'à 60 caractères (espaces compris). Veillez à rédiger un texte « percutant » où l'essentiel doit être dit en peu de mots. N'oubliez pas que vous pourrez développer votre information dans le champ situé en dessous. C'est ce dernier « la news détaillée » qui apparaîtra lorsque l'internaute aura cliqué sur le texte défilant.

Le champ « news détaillée » :
Vous n'avez pas de limite de caractères mais songez au vieil adage « ce qui se conçoit bien s'énonce clairement ». Rappelez vous également que la lecture sur écran d'ordinateur est plus fatigante qu'une page de livre imprimé : Soyez précis en donnant toutes informations nécessaires à la compréhension de votre article mais soyez le plus concis possible pour être certain que vous serez lu jusque la fin de votre communiqué.

Ce travail réalisé il vous faudra préciser les dates de début et de fin de parution à l'aide du système figurant en tête de page :

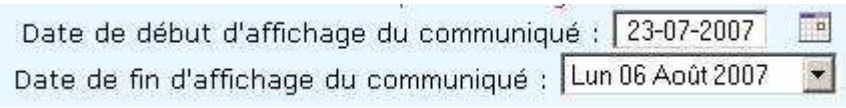

Vous devez valider votre travail en appuyant sur le bouton prévu à cet effet :

Une nouvelle page s'affiche :

Elle annonce que l'enregistrement du communiqué a été pris en compte.

Pour revenir au menu général cliquer en haut à gauche sur « retour menu »

Cela fait vous pouvez vérifier en portant votre regard en zone basse de la page « d'administration » que votre communiqué est en ligne et vérifier son apparence réelle sur la ligne défilante en bas de page :

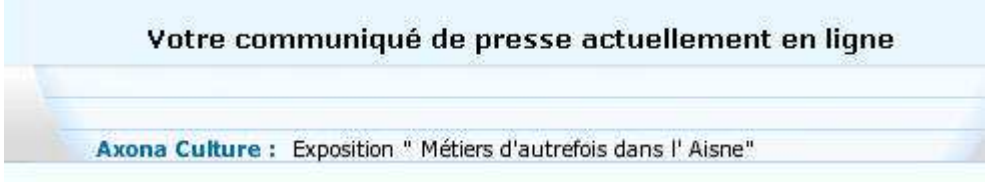

Nous venons d'examiner les catégories « BLOG » et « COMMUNIQUE DE PRESSE » mais il existe d'autres possibilités qui sont mises à votre disposition.

Sur le menu coté gauche figurent plusieurs autres offres :

LES GRATUITS :

Vos photos : déposez vos images.

Correspondance : rubrique « vos photos » sur le site.

Vous permet de déposer une photo visible par tous les internautes.
Cette rubrique est « modérée » : Un administrateur de « aisne.tv » consulte plusieurs fois par jour les demandes de publication formulées et autorise ou non la parution des photos.
CRITERE ESSENTIEL : Les photos proposées doivent impérativement concerner le département de l' Aisne.

Comment faire :

Un clic sur le bouton

Une nouvelle page s'ouvre :

En premier choisissez la catégorie où viendra se classer votre photo :

Cliquer sur la flèche

De multiples possibilités s'offrent à vous :

Remplissez ensuite la rubrique « Titre »

Maximum caractères : 60 (espaces compris)

Et description :

Description :

Maximum caractères : 150 (espaces compris)

Donnez la date de votre cliché (important pour la rubrique Histoire de l' Aisne)

Date du cliché :

Utilisez les flèches pour trouver les chiffres.

Vous pouvez maintenant choisir votre photo.
Cette dernière doit évidemment se trouver sur le disque de votre ordinateur (ou sur un support connecté à votre ordinateur).

TRES IMPORTANT : NOTRE SYSTEME N ACCEPTE QUE LES PHOTOS ENREGISTREES AU FORMAT DIT « JPEG ». La plupart du temps ces photos sont enregistrées sur ordinateur avec « l'extension » jpg.

Exemple :

image.jpg

Vous devez maintenant choisir votre photo :
(Important : ce mode d'emploi ne concerne que les utilisateurs d'ordinateurs équipés de système windows – Nous supposons que les utilisateurs d' apple MAC ou de Linux sont habitués aux procédures….).

Cliquer sur le bouton « parcourir » :

Image : Parcourir...

Une nouvelle fenêtre s'ouvre :

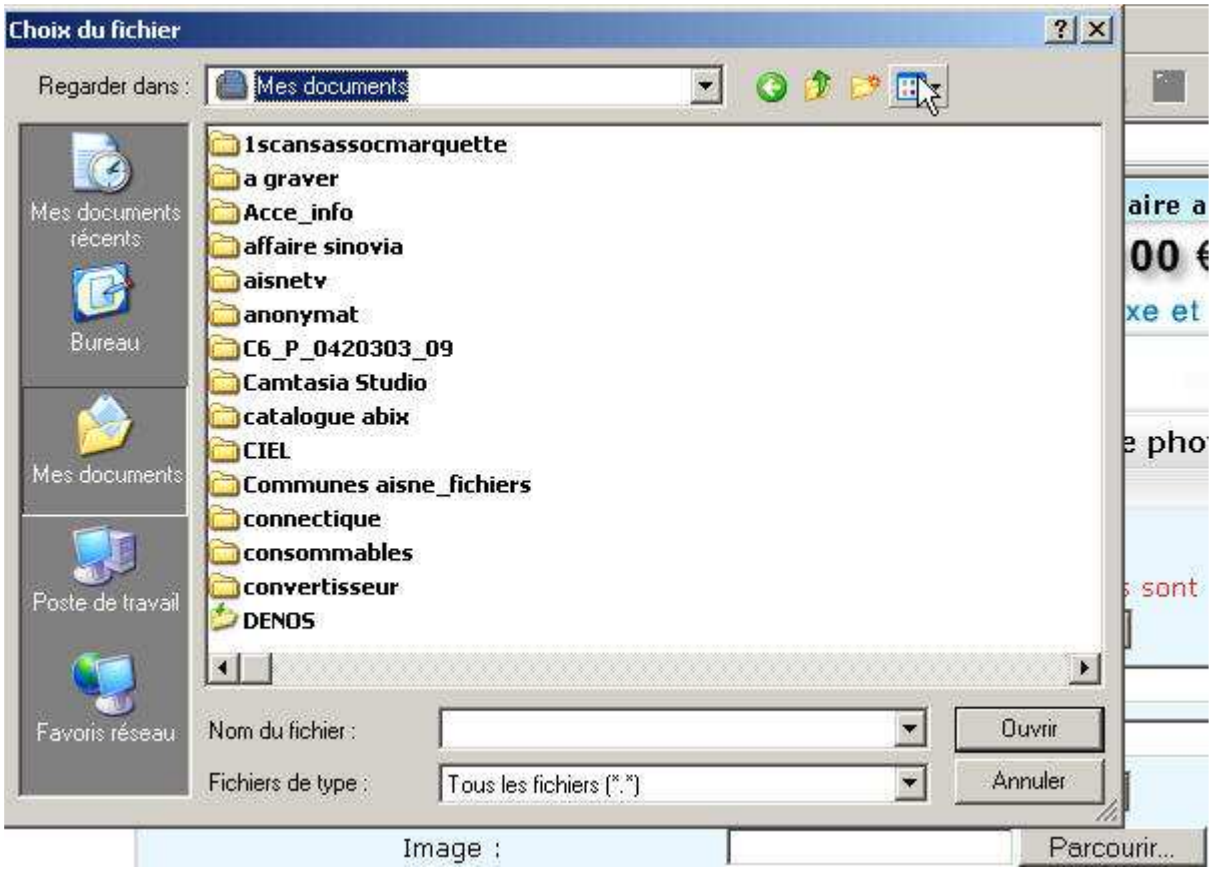

Vous reconnaissez le type de fenêtre utilisée par « l' explorateur windows ».

(Si vous ne connaissez pas l'utilisation de ce système installé sur les ordinateurs contrôlés par windows, veuillez consulter l'aide de votre ordinateur).

Choisissez le « répertoire » ou « sous répertoire » ou vos photos sont stockées.

Exemple :
Ici on clique sur un bouton pour choisir de dérouler la liste des sous répertoires de « Mes documents » en utilisant le « détail »

Cela fait on peut faire glisser « l'ascenseur » pour trouver le sous répertoire « mes images » :

Et l'on clique sur le sous répertoire « mes images » pour l'ouvrir :

Le sous répertoire ouvert laisse apparaître les fichiers images (réglage ici : miniatures).

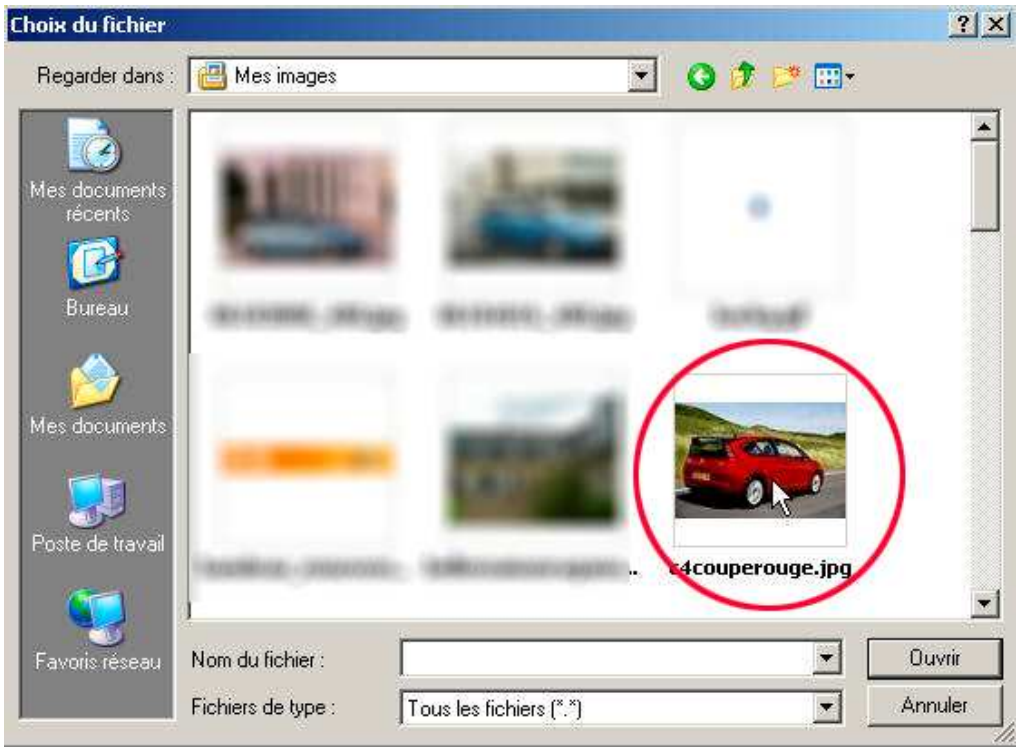

Après choix de la photo double cliquez sur celle-ci :

La fenêtre de l'explorateur windows se ferme et la fenêtre de votre « console d'administration » a pris en compte le fichier photo.

Mais la photo n'a pas encore été transmise à notre serveur…

Pour transmettre la photo cliquer sur « valider »

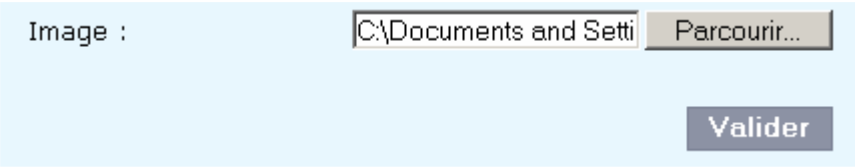

La mention « transfert en cours » apparaît.
Cette transmission peut être longue si vous possédez une connexion internet à débit faible et/ou si votre image « pèse lourd ». Laissez faire. Dés que la transmission est terminée l'écran ci-dessous s'affichera :

La suite …. :

Votre photo sera soumise à l'administrateur du site. Selon son degré d'intérêt pour les internautes et si elle ne contrevient pas à la LOI, elle sera publiée sur le site aisne.tv et visible par tous.

Réactions : donnez votre avis

En cliquant sur cette rubrique, vous voyez ensuite apparaître la page du site qui vous permet d'exprimer vos réactions dans les rubriques ouvertes pour ce faire. (Les responsables du site se donnent le droit d'ouvrir de nouvelles rubriques quand la nécessité s'en fait sentir…).

Rubrique	Sujets	Messages	Derniers Messages
Proposer un sujet de reportage	5	5	Lun 30 Juillet 2007 11h20 Benjamin CAUCHY
Des problèmes techniques ?	2	9	Mar 24 Juillet 2007 13h59 Albert Delannoy
Réagir sur les invités du jour	3	3	Jeu 26 Juillet 2007 18h36 Nicolas TREVILLOT
Poser vos questions aux invités de demain	1	1	Mar 24 Juillet 2007 10h30 Benjamin CAUCHY
Votre avis général sur Aisne.TV	8	18	Jeu 26 Juillet 2007 10h04 seb noizet
Création d'une émission culturelle. En septembre 2007, Aisne TV lancera une émission sur la vie culturelle de l' Aisne. Diffusé tous les mercredi , jeudi, vendredi (aprés la météo) ce programme sera présenté par Fabrice Decarnelle. Vous pouvez lui écrire à : decarnelle@aisne.tv	1	1	Mar 31 Juillet 2007 14h10 MAX FISCHER

Deux possibilités s'offrent à vous :
- Répondre dans le cadre d'un débat en cours (réservé à certaines rubriques)
- Créer de nouveaux sujets de discussion.

Pour répondre

(Possible dans les rubriques : « problèmes techniques » ; « réagir sur les invités du jour » ; « votre avis général sur aisne.tv » ; « création d'une émission culturelle ») :

1) Cliquer sur le titre de rubrique

2) Cliquer sur le sujet qui vous intéresse

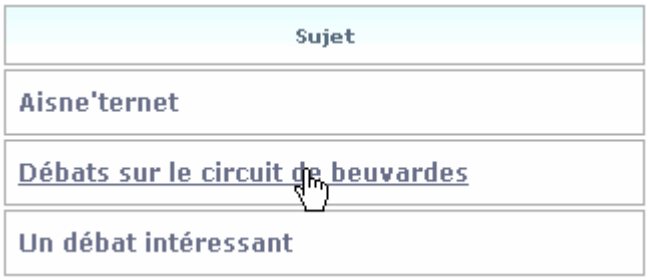

3) Cliquer sur « répondre » dans le menu à droite :

4) Un nouveau champ s'ouvre et vous pouvez alors ajouter votre texte

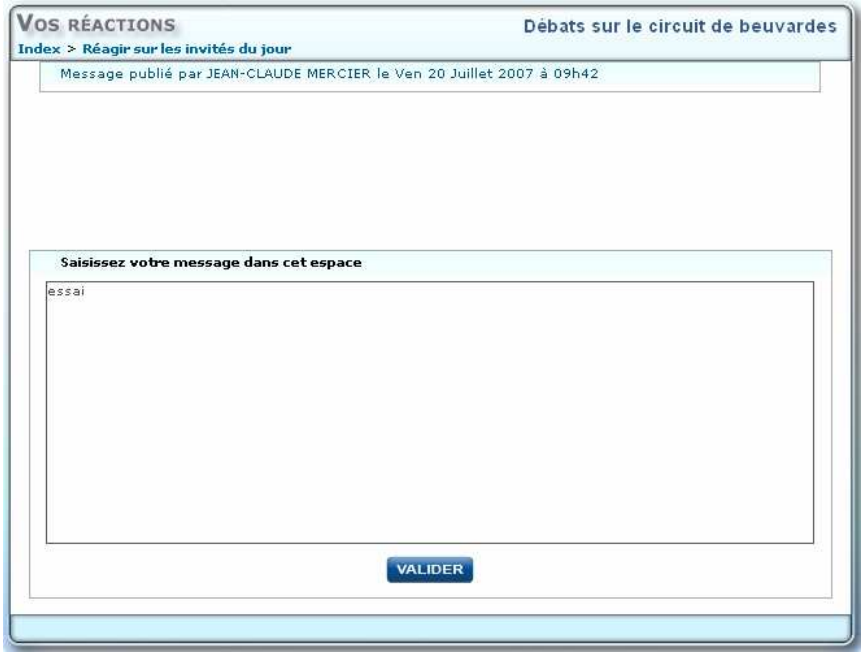

5) cliquer sur le bouton « valider » pour enregistrer votre texte

6) Vous voyez alors immédiatement votre message apparaître

Vous pouvez ensuite et à tout moment l'éditer pour modifier le contenu ou le supprimer.

Pour créer un nouveau sujet

Possible pour toutes les rubriques

1) Cliquer sur « nouveau sujet » dans le menu de droite

2) Sur la nouvelle page qui s'ouvre, choisissez la rubrique la mieux adaptée :

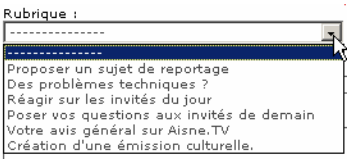

3) Donner un titre à votre sujet

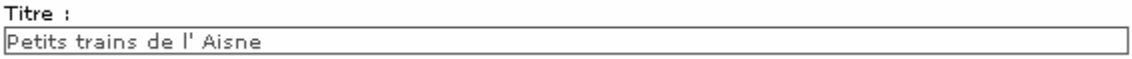

40 caractères maximum (espaces compris)

4) Ecrivez votre message et validez

LES PAYANTS :

Ces rubriques sont payantes. Elles sont gérées par le secteur « commercial » du site aisne.tv. Vous pouvez contacter la Directrice commerciale par courriel en cliquant sur le menu général du site (à gauche de l'écran vidéo) sur « contact ».

Cela ouvre un formulaire en partie centrale :

Vous choisissez « direction commerciale » dans le champ « destinataire » et vous exposez votre demande.

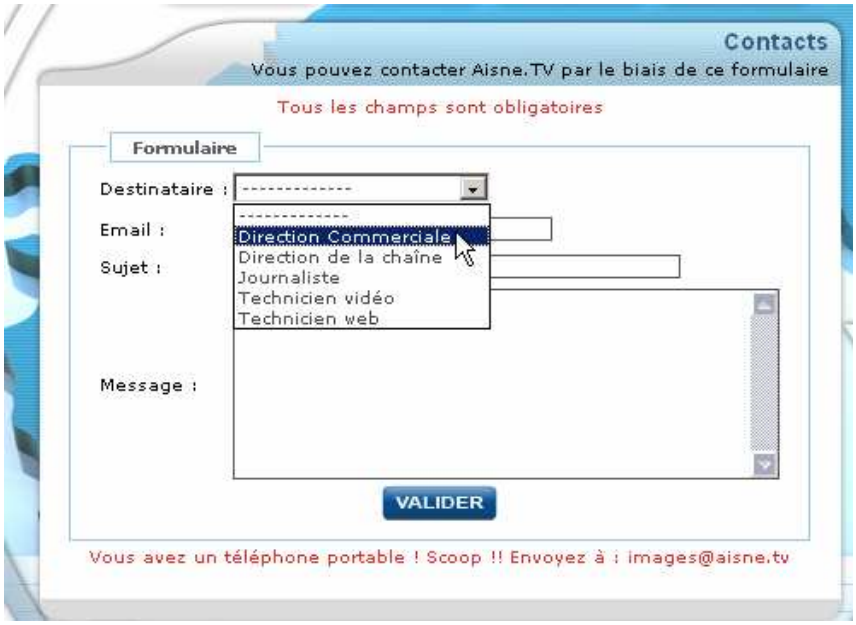

LES PETITES ANNONCES

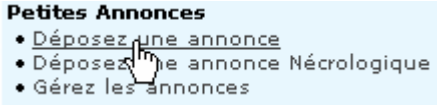

Ces annonces « professionnelles » apparaissent sur le site dans la rubrique « Petites annonces » que l' internaute peut atteindre en cliquant sur le bouton du même nom.

Particularité :
Le texte qui apparaît en dessous de la mention « petites annonces » est celui d'une des petites annonces des particuliers. Ce texte est « tournant » et présente tous les dernières petites annonces publiées.

Les annonces professionnelles se présentent différemment selon les critères de remplissage de pages choisis.

Plusieurs exemples :

Une double page avec un coté à deux annonces et un coté à une annonce :
On notera que les « bandeaux haut et bas » sont des images réalisées avec un logiciel approprié.

Une double page avec deux cotés à quatre annonces :
On notera que pour ces pages les bandeaux haut et bas sont constitués d'une image et de texte simple.

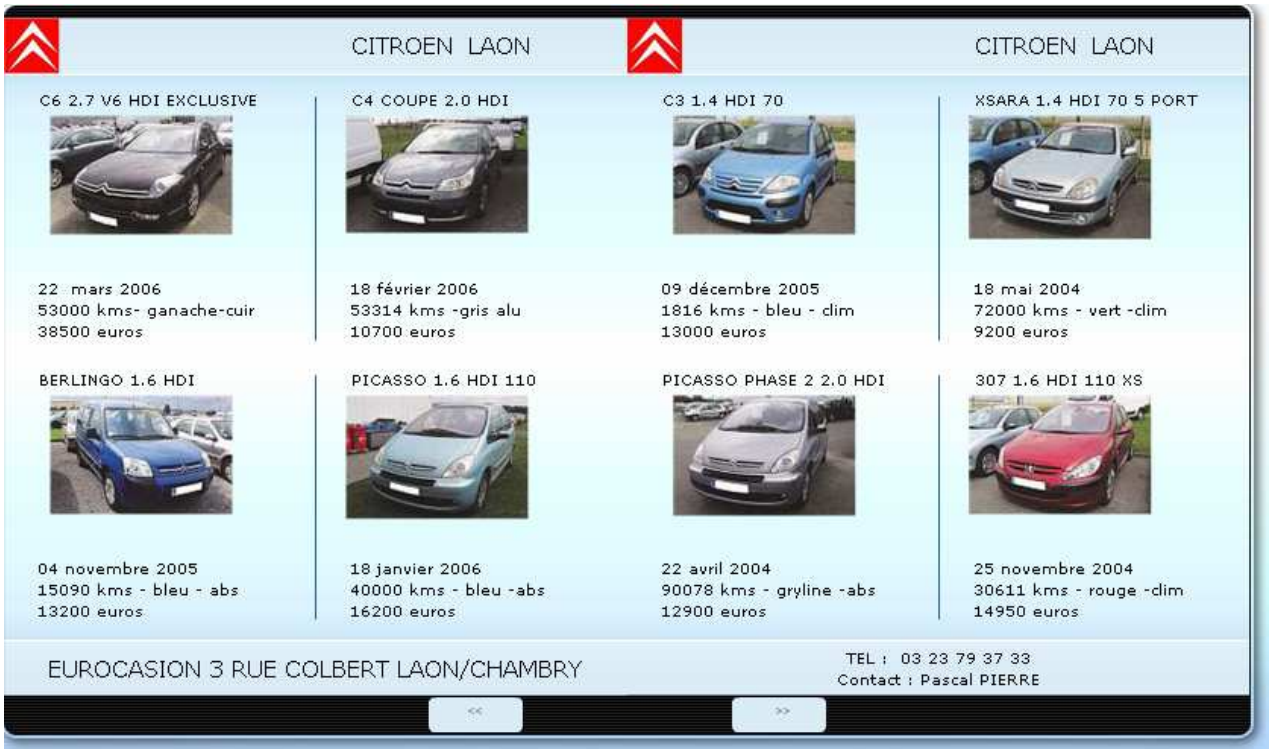

<u>Comment déposer une annonce</u> :

Nos informaticiens ont mis au point un système simple qui vous permet de travailler vos annonces en permanence. Vous pouvez ainsi remplacer à tout instant par une autre une annonce devenue obsolète….

Cliquez sur « déposer une annonce » ouvre une nouvelle page :

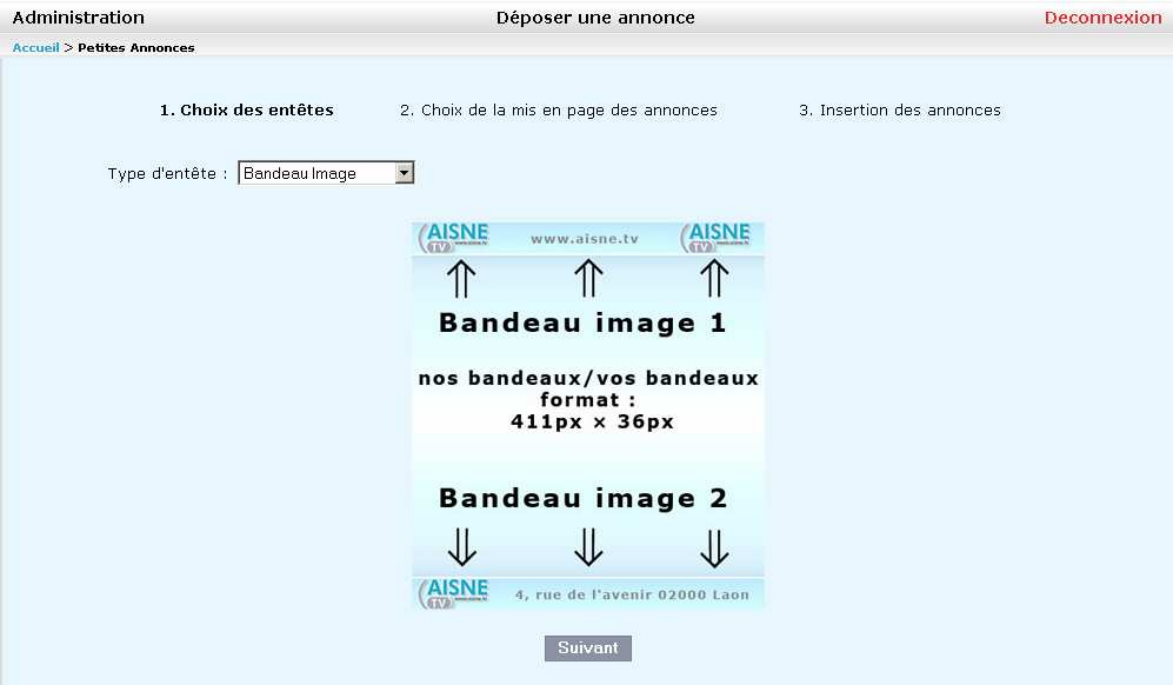

En premier choisir le type de bandeau :

Cliquer sur « type d'entête » :

Notea bien le type d'image qu'il vous faudra confectionner :
Le format est de 411 pixels x 36 pixels : à respecter scrupuleusement.
TOUTE IMAGE DOIT ETRE AU FORMAT JPEG.

Le choix fait cliquer sur « suivant »

Une nouvelle page apparaît ou il va vous être demandé de télécharger vos bandeaux images.

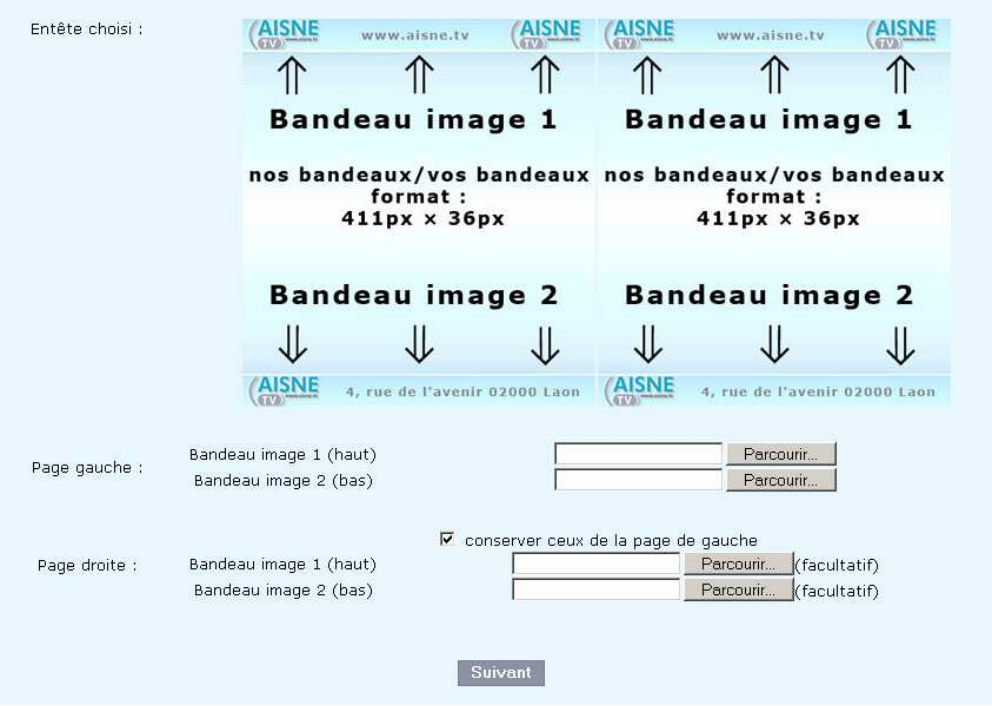

Cliquer sur « parcourir » vous permettra d'ouvrir « l'explorateur windows » de votre ordinateur et trouver ainsi le répertoire ou sous répertoire ou vous avez classé le fichier image de votre bandeau.

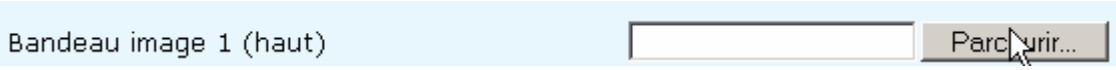

Une fois parvenu sur votre « explorateur windows » et dans le répertoire ou sont classées vos images, double cliquez sur l'image de votre choix :

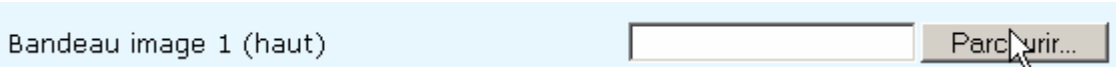

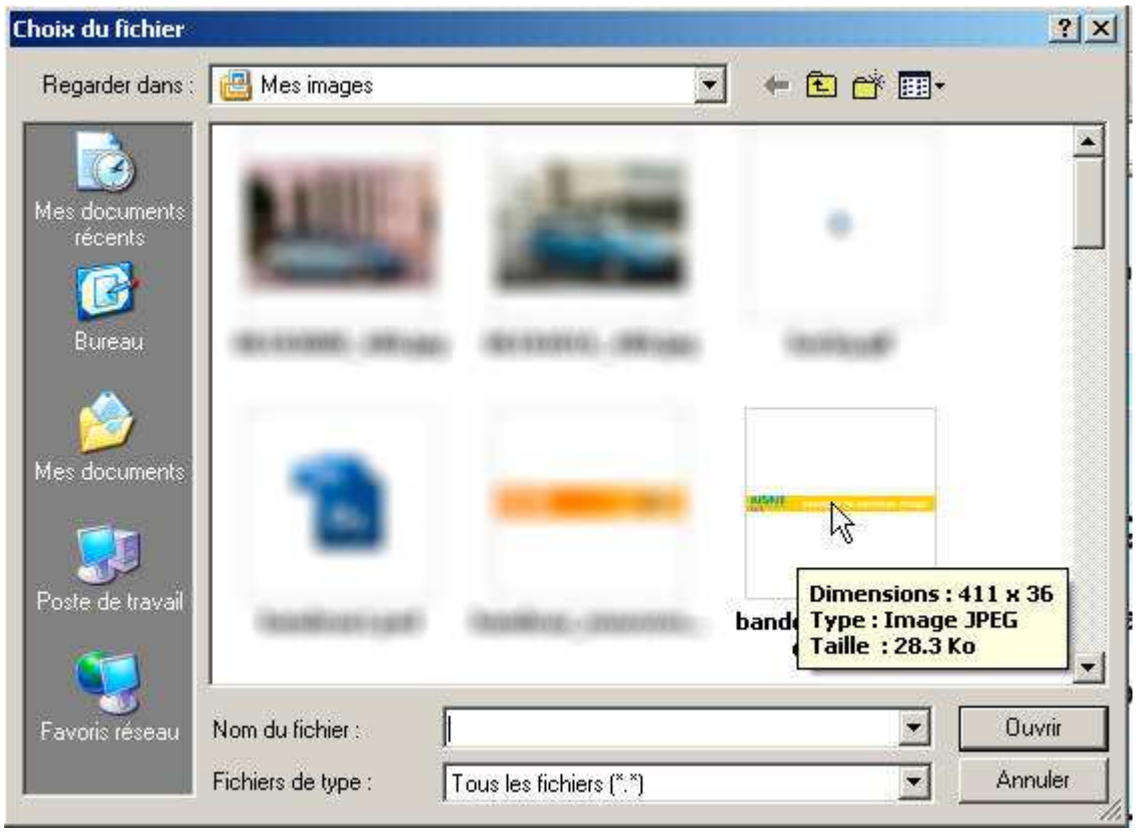

Celle-ci se trouve enregistrée MAIS N' EST PAS TRANSMISE À NOTRE SERVEUR.

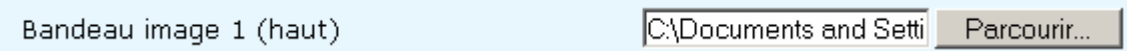

Procédez de la même façon pour les autres bandeaux.

Cliquez sur « suivant ».

Une autre page s'ouvre qui va vous permettre le choix de la mise en page de vos annonces.

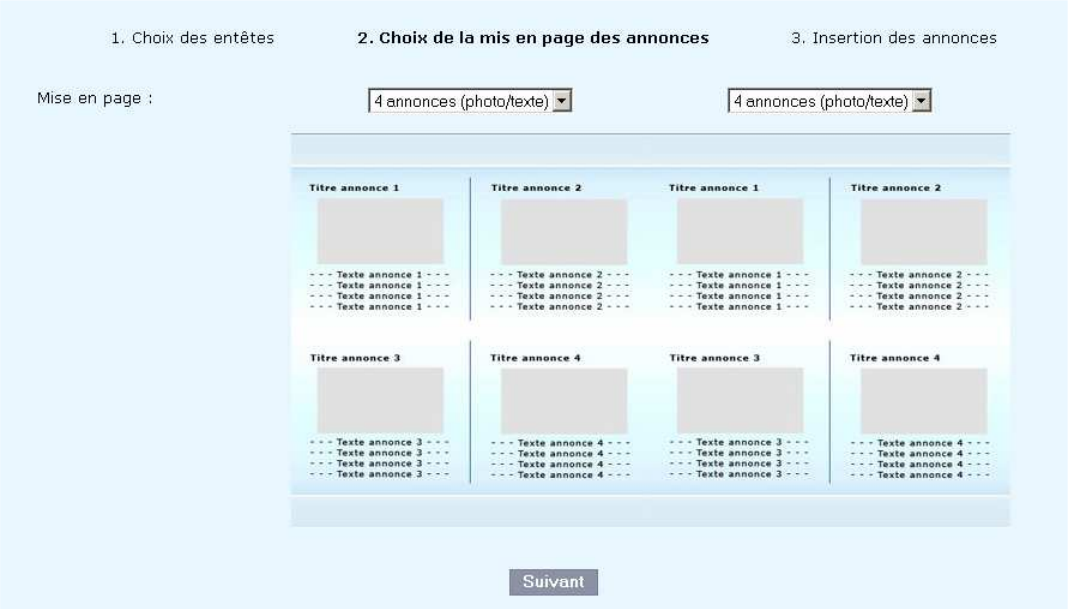

Choisissez la mise en page pour la page de gauche :

Vous pouvez choisir du texte seul ou du texte accompagné de photos.

Procédez à l'identique pour la page de droite.

Cliquez sur « suivant »

Une nouvelle page s'ouvre qui va vous permettre de compléter les textes de vos annonces et d'y adjoindre des photos si vous avez fait ce choix.

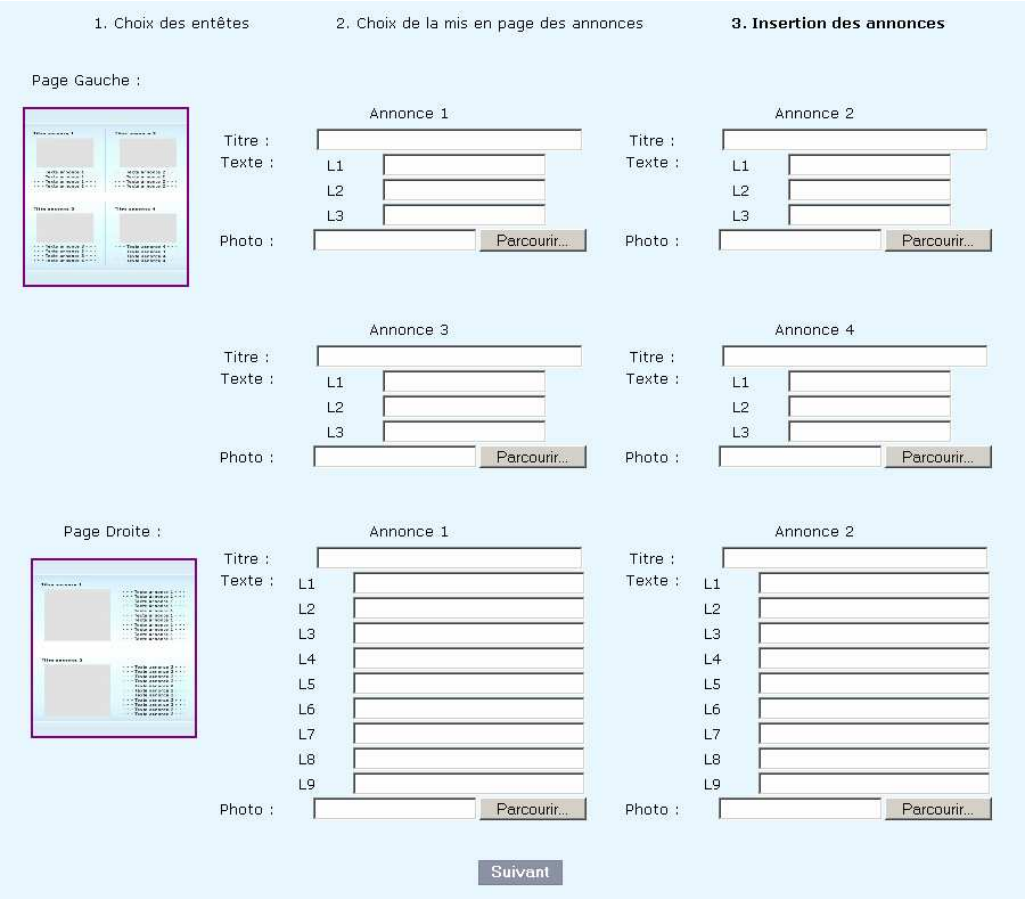

Page gauche

Notez que la page gauche doit comporter quatre pavés de texte accompagnés chacun d'une photo.

Pour chaque pavé de texte :

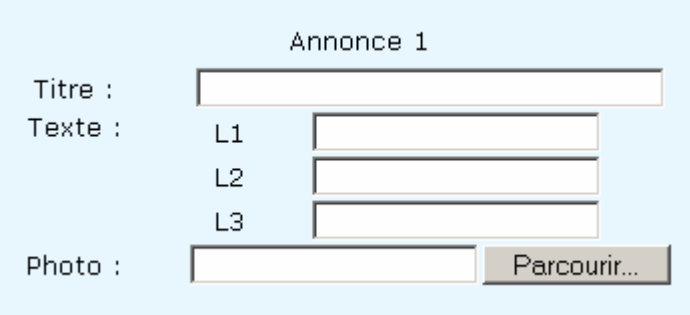

Titre : maximum 23 caractères (espaces compris)
Texte L1 – L2 – L3 : maximum 24 caractères (espaces compris)

Insertion photo : C'est le même processus que pour l'insertion des bandeaux
LES PHOTOS DOIVENT ETRE AU FORMAT JPEG.

Page droite

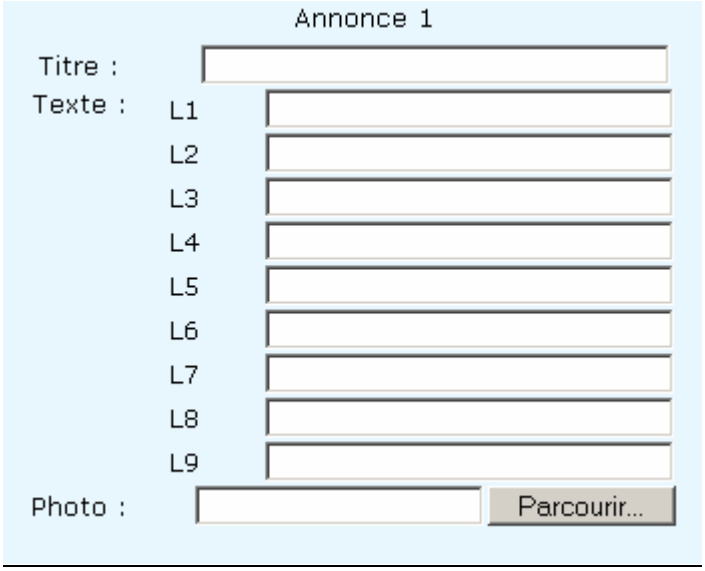

Titre : maximum 23 caractères (espaces compris)
Texte L1 –L2 –L3 –L4 –L5 –L6 –L7 –L8 –L9 : maximum 28 caractères (espaces compris)
Photo : processus identique à celui des bandeaux.

Une fois la page remplie complètement cliquer sur « suivant ».
Le téléchargement vers notre serveur commence.
Cette transmission peut être longue si vous possédez une connexion internet à débit faible et/ou si votre image « pèse lourd ». Laissez faire. Dès que la transmission est terminée l'écran ci-dessous s'affichera :

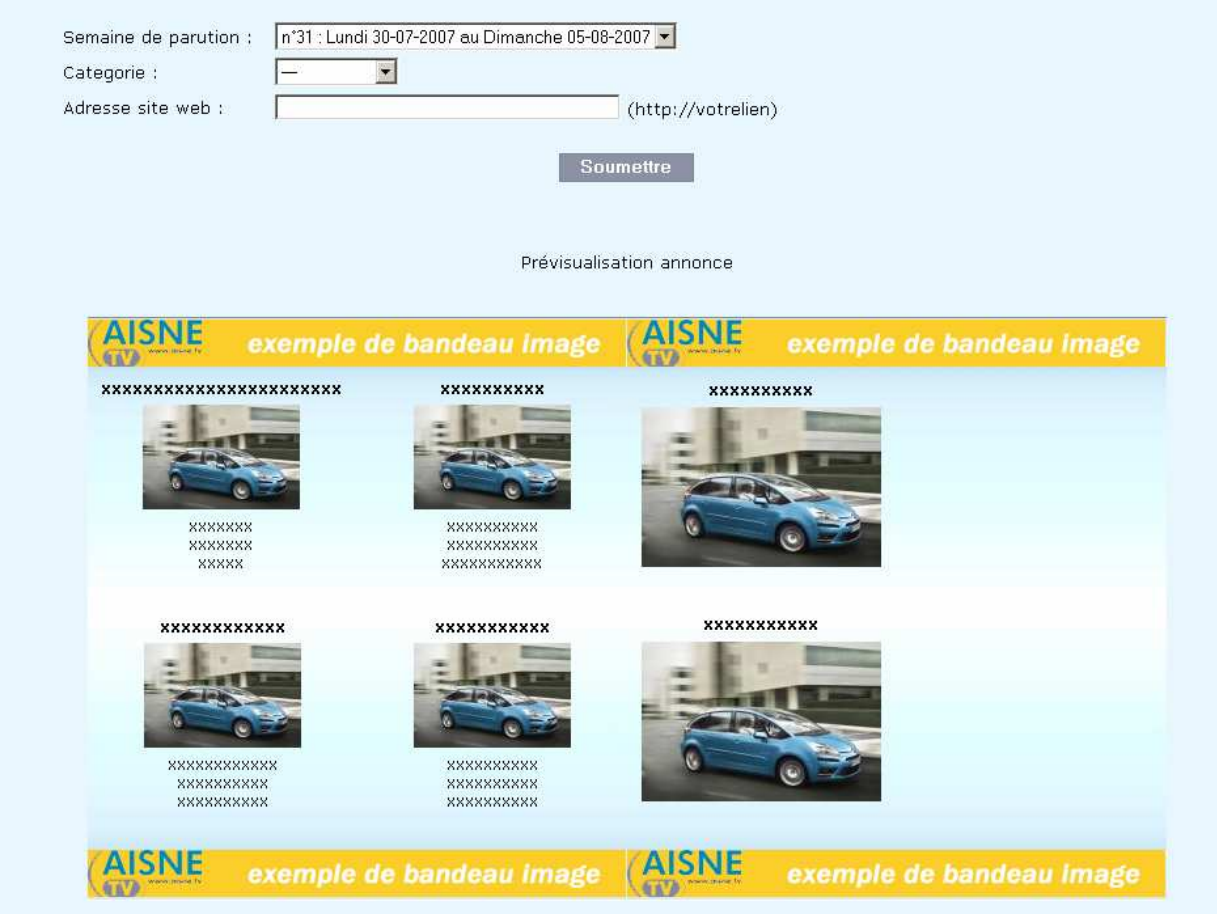

Vous pouvez constater l'apparence réelle de votre page d'annonces telle que pourront la voir les internautes.

IL reste à choisir :

La semaine de parution :

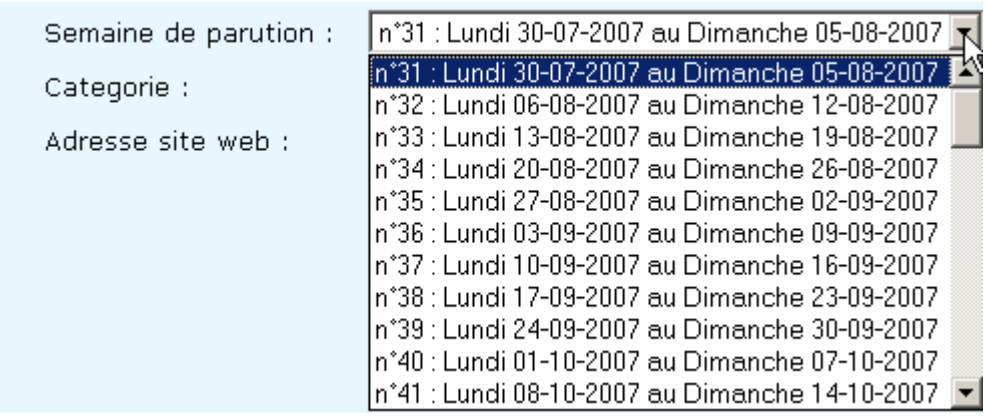

La catégorie de vos pages d'annonces

Et l'adresse de votre site web si vous en possédez un.

APPUYEZ ENSUITE SUR LE BOUTON « soumettre »

Une page nouvelle apparaît :

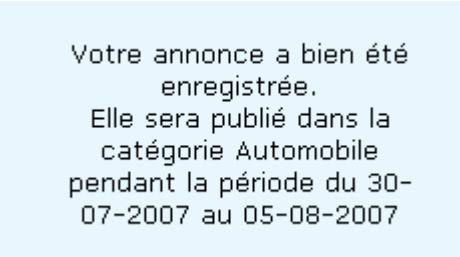

QUE SE PASSERA T IL ALORS ?

Prochainement nous mettrons à votre disposition sur le site un moyen de paiement en ligne entièrement sécurisé. Vous pourrez alors régler la facture de votre campagne d'annonces professionnelles par carte bleue.

Dans l'attente de ce système nous procéderons de façon « classique ».
Dès l'apparition de votre demande d'annonce sur son écran de contrôle, la directrice commerciale prendra directement contact avec vous et vous fera parvenir une facture que vous pourrez régler par chèque ou virement bancaire.

ATTENTION : VOTRE ANNONCE NE PEUT ETRE INSEREE SUR LE SITE TANT QUE VOTRE REGLEMENT NE NOUS EST PAS PARVENU.

NOTE :
Le bouton « gérer les annonces » vous permet de modifier à tout moment vos Annonces (même lorsqu'elles sont en ligne).

Cliquer sur « modifier » :

Vous permet de retrouver la page d'origine que vous avez remplie :

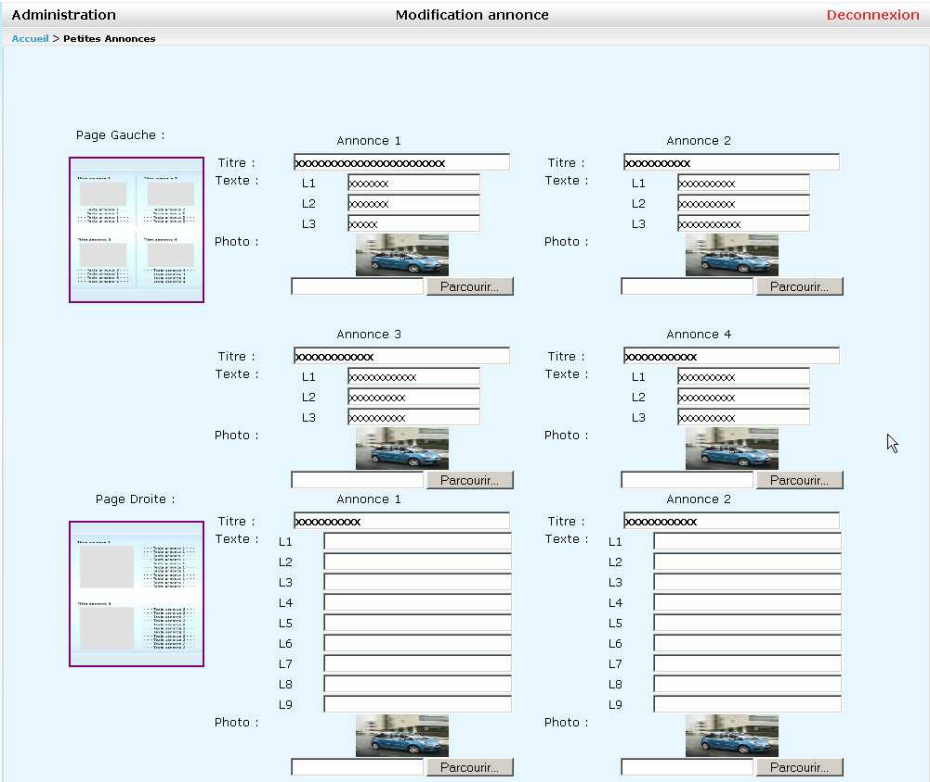

Vous pouvez procéder à tout type de modification.

LES PUBLICITES GRAPHIQUES

Publicités Graphiques
- Bannières
- Carrés

Il s'agit des publicités que l'internaute peut voir sur le site.
Vous devez contacter la Direction commerciale pour acheter bannières et carrés publicitaires.

En cliquant sur bannières ou carrés vous trouvez une page explicative.

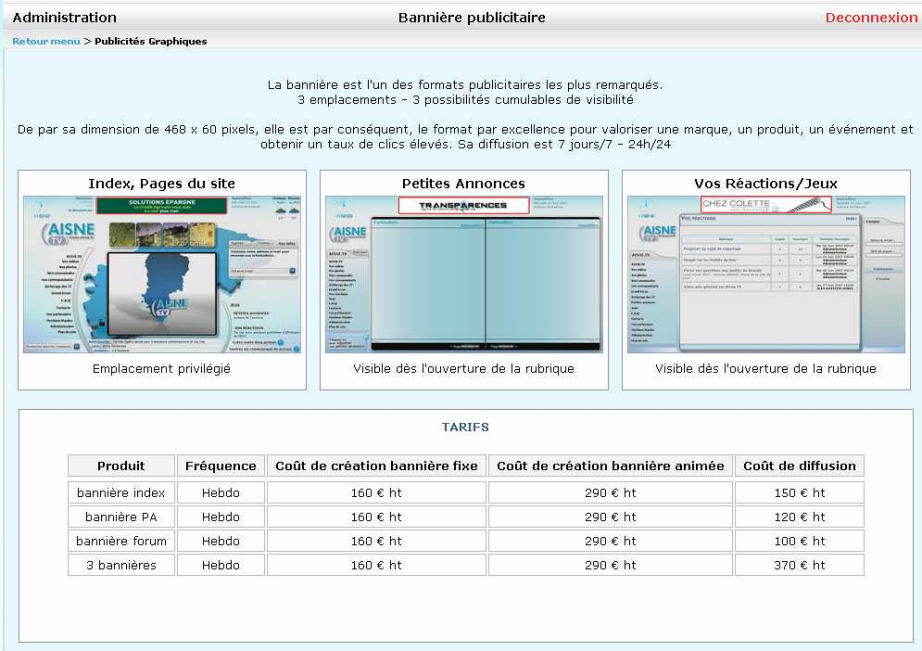

Produit	Fréquence	Coût de création bannière fixe	Coût de création bannière animée	Coût de diffusion
bannière index	Hebdo	160 € ht	290 € ht	150 € ht
bannière PA	Hebdo	160 € ht	290 € ht	120 € ht
bannière forum	Hebdo	160 € ht	290 € ht	100 € ht
3 bannières	Hebdo	160 € ht	290 € ht	370 € ht

Innovation importante :

Nous avons placé un **TABLEAU INTERACTIF** qui vous permet de connaître à tout moment pour l'année entière LA DISPONIBILITE DES BANNIERES en passant simplement votre souris sur les bandes vertes.

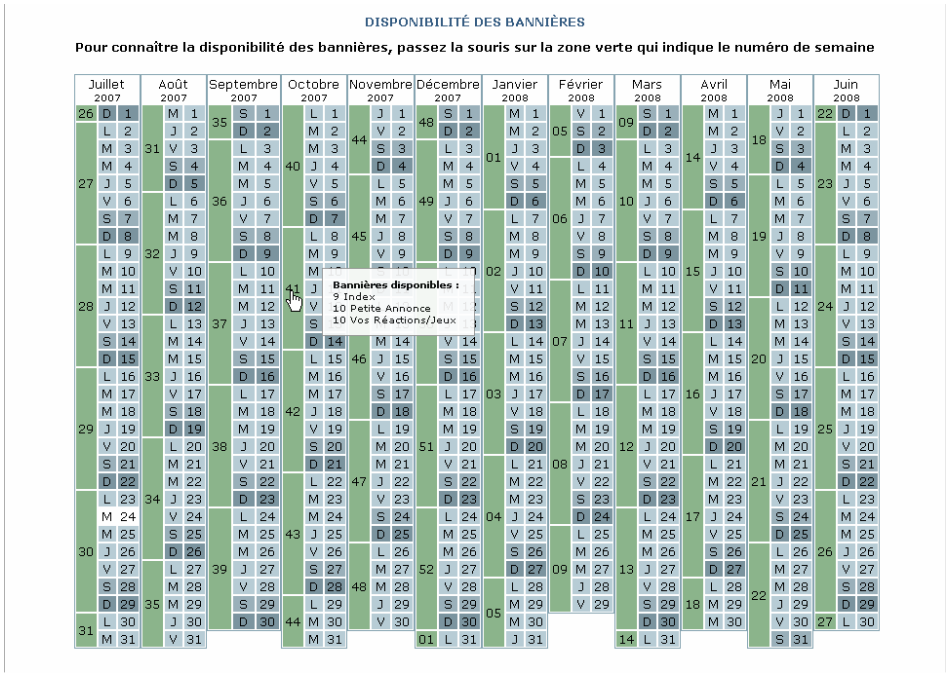

LES PUBLICITES VIDEOS

Publicités Vidéos
- Spot
- Publi reportage
- Parrainage

C'est le « nec plus ultra » de la publicité.
Autrefois ce type de publicité était réservé à des grandes firmes qui avaient les moyens de payer des centaines de milliers d'euros pour des séquences publicitaires sur des chaines hertziennes (ou du cable).
Avec l'arrivée d'aisne.tv, les petites entreprises peuvent également se payer ces publicités très performantes pour des tarifs adaptés à leurs moyens.
Prendre contact avec la Direction commerciale si vous êtes intéressés.

Les pages présentent les produits et leurs tarifs.

SPOT

Administration | Spot Publicitaire | Deconnexion

Retour menu > Publicités Vidéos

Une occasion de communiquer "comme les grands". Le spot publicitaire renforce la crédibilité et le climat de confiance.
Il peut être d'une durée de 10, 20 ou 30 secondes. Leurs emplacements suivent une grille de programme définie.
Sa diffusion est de 7 jours/7 - 24h /24

L'annonceur convient de la durée du spot suivant le contenu :
- 10 secondes = Nom et adresse de l'annonceur
- 20 secondes = Nom, adresse et slogan de l'annonceur
- 30 secondes = Nom, adresse, slogan, offre(s) spéciale(s) de l'annonceur

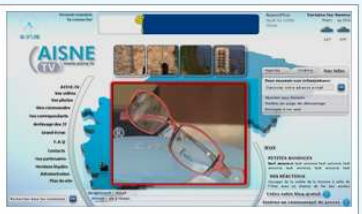

TARIFS

Produit	Fréquence	Coût de création	Coût de diffusion
spot 10" 1-2-3	Hebdo	315 € ht	312 € ht
spot 10" 4-5-6	Hebdo	315 € ht	260 € ht
spot 10" 7-8-9	Hebdo	315 € ht	208 € ht
spot 20" 1-2-3	Hebdo	420 € ht	384 € ht
spot 20" 4-5-6	Hebdo	420 € ht	320 € ht
spot 20" 7-8-9	Hebdo	420 € ht	256 € ht
spot 30" 1-2-3	Hebdo	735 € ht	444 € ht
spot 30" 4-5-6	Hebdo	735 € ht	370 € ht
spot 30" 7-8-9	Hebdo	735 € ht	296 € ht

PUBLI REPORTAGE

Administration | Publi Reportage | Deconnexion

Retour menu > Publicités Vidéos

C'est l'outil de communication par excellence. Il accroît la crédibilité et le respect par l'aspect "prestigieux" d'un reportage. Le publi-reportage permet de détailler précisément une activité, une entreprise, une enseigne... avec des informations sur l'historique, le rôle économique, les éffectifs...
Il valorise de ce fait les collaborateurs en évoquant leur "outil de travail".
Le publi-reportage offre l'opportunité de fournir une vision différente, une vue de l'intérieur.
L'annonce maîtrise totalement le contenu.
La durée du publi-reportage est de 3 ou 6 minutes selon le contenu.
Il est diffusé suivant une grille de programme définie. Sa diffusion est de 7 jours/7 - 24 h/24

TARIFS

Produit	Fréquence	Coût de création	Coût de diffusion
publi 3min	Hebdo	2100 € ht	1000 € ht
publi 6min	Hebdo	4200 € ht	3000 € ht

PARRAINAGES

Administration | Clip Parrainage | Deconnexion

Retour menu > Publicités Vidéos

Produit de notoriété d'une durée moyenne de 8 secondes, le clip parrainage permet, à un annonceur bien implanté, de faire un "clin d'oeil" à sa clientèle.
2 parrainages possibles- le J.T. et la METEO
D'autres parrainages seront proposés lors des prochaines grilles de programmes sur lesquelles se grefferont des rubriques à thème (sport, économie, culture ...)

Le clip parrainage est diffusé avant et après la rubrique parrainée.
Sa diffusion est de 7 jours/7 - 24 h/24

TARIFS

Produit	Fréquence	Coût de création	Coût de diffusion
parrainage JT	Mensuel	315 € ht	3200 € ht
parrainage météo	Mensuel	315 € ht	1600 € ht